

# Examen rapide de la classification du COSEPAC

Pour le

## **Gravelier** *Erimystax x-punctatus*

au Canada

**DISPARUE DU PAYS**  
**2019**

**COSEPAC**  
Comité sur la situation  
des espèces en péril  
au Canada



**COSEWIC**  
Committee on the Status  
of Endangered Wildlife  
in Canada

Le processus d'examen rapide de la classification est utilisé par le COSEPAC dans le cas des espèces sauvages dont le statut n'a pas changé depuis leur dernière évaluation. Les renseignements facilement accessibles contenus dans le précédent rapport de situation ou sommaire du statut de l'espèce et les documents de rétablissement ainsi que ceux détenus par les équipes de rétablissement, les autorités responsables, les centres de données sur la conservation et les spécialistes des espèces ont été examinés par le sous-comité de spécialistes des espèces concerné, puis analysés par le COSEPAC. Le présent document est le sommaire des renseignements pertinents.

Les examens rapides de la classification sont des documents de travail servant à déterminer le statut des espèces sauvages que l'on croit en péril au Canada. Le présent document peut être cité de la manière suivante :

COSEPAC. 2019. Examen rapide de la classification du COSEPAC pour le gravelier (*Erimystax x-punctatus*) au Canada, Comité sur la situation des espèces en péril au Canada, Ottawa, xii p. (<https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/registre-public-especes-peril.html>).

Note de production :

Le COSEPAC remercie Pete Cott d'avoir rédigé l'examen rapide de la classification pour le gravelier (*Erimystax x-punctatus*) au Canada, aux termes d'un marché conclu avec Environnement et Changement climatique Canada. La supervision et la révision de l'examen rapide de la classification ont été assurées par Nicholas Mandrak, coprésident du Sous-comité des spécialistes des poissons d'eau douce du COSEPAC.

Pour obtenir des exemplaires supplémentaires, s'adresser au :

Secrétariat du COSEPAC  
a/s Service canadien de la faune  
Environnement et Changement climatique Canada  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0H3

Tél. : 819-938-4125

Télec. : 819-938-3984

Courriel : [ec.cosepac-cosewic.ec@canada.ca](mailto:ec.cosepac-cosewic.ec@canada.ca)

<https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/comite-situation-especes-peril.html>

Also available in English under the title "COSEWIC Rapid Review of Classification on Gravel Chub *Erimystax x-punctatus* in Canada".

©Sa Majesté la Reine du chef du Canada, 2019.

N° de catalogue CW69-18/2-2019F-PDF

ISBN 978-0-660-32448-7



## COSEPAC Sommaire de l'évaluation

### Sommaire de l'évaluation – mai 2019

**Nom commun**

Gravelier

**Nom scientifique**

*Erimystax x-punctatus*

**Statut**

Disparue du pays

**Justification de la désignation**

L'aire de répartition canadienne historique de ce petit méné se limitait initialement à un seul bassin versant du sud de l'Ontario. La plus récente mention de l'espèce date de 1958, malgré les activités d'échantillonnage intensives et répétées dans des sites connus et d'autres zones d'habitat convenable ces 60 dernières années. La recolonisation naturelle par l'espèce n'est pas possible puisqu'il n'existe aucune population adjacente dans le bassin versant des Grands Lacs.

**Répartition au Canada**

Ontario

**Historique du statut**

La dernière observation a eu lieu en 1958 dans le bassin hydrographique de la rivière Thames, en Ontario. Espèce désignée « en voie de disparition » en avril 1985. Réexamen du statut : l'espèce a été désignée « disparue du pays » en avril 1987. Réexamen et confirmation du statut en mai 2000, en avril 2008 et en mai 2019.



## COSEPAC Examen rapide de la classification

### PRÉFACE

Le gravelier (*Erimystax x-punctatus*) est un cyprinidé de petite taille qui vit dans des cours d'eau. L'espèce est disparue du Canada, et la dernière fois où elle a été observée dans la nature remonte à 1958. Malgré un important échantillonnage ciblé effectué au cours des six dernières décennies, aucun individu n'a été capturé. La zone d'occurrence et l'indice de zone d'occupation de l'espèce demeurent de 0 km<sup>2</sup>.

Plus récemment, l'Unité de gestion du lac Érié du ministère des Richesses naturelles et des Forêts de l'Ontario (MRNFO) a amorcé une étude de comparaison des engins dans la rivière Thames afin de déterminer les meilleurs engins à utiliser pour échantillonner la communauté de poissons de petite taille. L'équipe a eu recours à des filets maillants à petites mailles, au chalutage benthique à deux filets et à la pêche électrique par bateau. La rivière Thames a fait l'objet d'un échantillonnage considérable, y compris dans les derniers sites d'observation du gravelier. Malgré ces travaux, en septembre 2018, aucun gravelier n'avait été observé (Thorn, comm. pers., 2018). De plus, le ministère des Pêches et des Océans (MPO) a effectué un échantillonnage considérable de poissons de petite taille dans le cours inférieur de la rivière Thames depuis la dernière évaluation, mais pas dans le dernier site d'observation du gravelier ni à proximité. Aucun gravelier n'a été capturé pendant ces relevés (Barnucz, comm. pers., 2018; Drake, comm. pers., 2018). Le MPO croit que des relevés ciblés par chalutage près de Muncey (dernière occurrence connue de l'espèce) seraient utiles pour confirmer la disparition du gravelier du pays (Barnucz, comm. pers., 2018).

L'espèce a été inscrite comme espèce disparue du pays à l'annexe 1 de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) en 2003. Aucun changement n'a été apporté à la protection en vigueur du gravelier en vertu de la LEP depuis la dernière évaluation. La *Loi sur les pêches* a été revue en 2012; les dispositions protégeant tous les poissons et leur habitat ont été remplacées par des dispositions protégeant seulement les poissons qui soutiennent les pêches commerciale, autochtone et récréative (CAR). Si le gravelier était présent au Canada aujourd'hui, il ne serait pas visé par les pêches CAR. En 2008, des modifications apportées au *Règlement de pêche de l'Ontario* ont accru la protection du gravelier; en effet, on a retiré les espèces de poissons en péril de la liste des espèces de poissons-appâts admissibles (DFO, 2016).

Un programme de rétablissement du gravelier a été publié (Edwards *et al.*, 2007). Le but du programme de rétablissement consiste à rechercher des graveliers tout en améliorant l'habitat au sein de la rivière Thames afin qu'il soit plus convenable à l'espèce et en envisageant la réintroduction de celle-ci. Grâce aux efforts considérables déployés dans des initiatives d'intendance environnementale, de remise en état et de sensibilisation du public, des progrès ont été réalisés dans l'amélioration de l'habitat du gravelier. La qualité de l'eau s'est améliorée, ce qui a des effets positifs sur le biote du cours d'eau (DFO, 2016).

**Carte actualisée :**  requise  non requise

**Explication/carte actualisée :**

Non requis.

Le gravelier est disparu du Canada. Sa présence était seulement connue à deux endroits dans la rivière Thames, dans le sud-ouest de l'Ontario. Il a été observé pour la dernière fois il y a 60 ans et, malgré des relevés exhaustifs effectués chaque décennie depuis, aucun gravelier n'a été capturé. Le gravelier est une espèce pouvant faire l'objet de recherches dans la base de données du Centre d'information sur le patrimoine naturel de l'Ontario du ministère des Richesses naturelles et des Forêts de l'Ontario, mais aucune consignation le concernant n'a été faite depuis 1958.

## RÉSUMÉ TECHNIQUE

*Erimystax x-punctatus*

Gravelier

Gravel Chub

Répartition au Canada (province/territoire/océan) : Ontario (rivière Thames)

### Données démographiques

Durée d'une génération (généralement, âge moyen des parents dans la population; indiquez si une méthode d'estimation de la durée d'une génération autre que celle qui est présentée dans les lignes directrices de l'UICN [2011] est utilisée).	2-3 ans (estimation)
Y a-t-il un déclin continu [observé, inféré ou prévu] du nombre total d'individus matures?	s. o.
Pourcentage estimé de déclin continu du nombre total d'individus matures sur [cinq ans ou deux générations].	s. o.
Pourcentage [observé, estimé, inféré ou présumé] [de réduction ou d'augmentation] du nombre total d'individus matures au cours des [dix dernières années ou trois dernières générations].	s. o.
Pourcentage [prévu ou présumé] [de réduction ou d'augmentation] du nombre total d'individus matures au cours des [dix prochaines années ou trois prochaines générations].	s. o.
Pourcentage [observé, estimé, inféré ou présumé] [de réduction ou d'augmentation] du nombre total d'individus matures au cours de toute période de [dix ans ou trois générations] commençant dans le passé et se terminant dans le futur.	s. o.
Est-ce que les causes du déclin sont a) clairement réversibles et b) comprises et c) ont effectivement cessé?	a) Inconnu b) Non c) Inconnu
Y a-t-il des fluctuations extrêmes du nombre d'individus matures?	Non

### Information sur la répartition

Superficie estimée de la zone d'occurrence	0 km <sup>2</sup>
Indice de zone d'occupation (IZO) (Fournissez toujours une valeur établie à partir d'une grille à carrés de 2 km de côté)	0 km <sup>2</sup>

La population totale est-elle gravement fragmentée, c.-à-d. que plus de 50 % de sa zone d'occupation totale se trouvent dans des parcelles d'habitat qui sont a) plus petites que la superficie nécessaire au maintien d'une population viable et b) séparées d'autres parcelles d'habitat par une distance supérieure à la distance de dispersion maximale présumée pour l'espèce?	a) s. o. b) s. o.
Nombre de localités* (utilisez une fourchette plausible pour refléter l'incertitude, le cas échéant)	0
Y a-t-il un déclin [observé, inféré ou prévu] de la zone d'occurrence?	s. o.
Y a-t-il un déclin [observé, inféré ou prévu] de l'indice de zone d'occupation?	s. o.
Y a-t-il un déclin [observé, inféré ou prévu] du nombre de sous-populations?	s. o.
Y a-t-il un déclin [inféré ou prévu] du nombre de localités*?	Non
Y a-t-il un déclin [observé, inféré ou prévu] de [la superficie, l'étendue ou la qualité] de l'habitat?	Non La qualité de l'eau s'est améliorée.
Y a-t-il des fluctuations extrêmes du nombre de sous-populations?	s. o.
Y a-t-il des fluctuations extrêmes du nombre de localités?	s. o.
Y a-t-il des fluctuations extrêmes de la zone d'occurrence?	s. o.
Y a-t-il des fluctuations extrêmes de l'indice de zone d'occupation?	s. o.

#### Nombre d'individus matures (dans chaque sous-population)

Sous-population (utilisez une fourchette plausible)	Nombre d'individus matures
Total	0

#### Analyse quantitative

La probabilité de disparition de l'espèce à l'état sauvage est d'au moins [20 % sur 20 ans ou 5 générations, ou 10 % sur 100 ans]	s. o.
---	-------

\* Voir « Définitions et abréviations » sur le [site Web du COSEPAC](#) et [IUCN](#) (février 2014; en anglais seulement) pour obtenir des précisions sur ce terme.

**Menaces (directes, de l'impact le plus élevé à l'impact le plus faible, selon le calculateur des menaces de l'UICN)**

Un calculateur des menaces a-t-il été rempli pour l'espèce? Non

Il est présumé que la turbidité et la sédimentation causées par l'utilisation des terres dans le bassin versant, principalement l'agriculture, aient constitué la plus grande menace qui pesait sur le gravelier. Des activités de remise en état et d'intendance environnementale sont en cours et améliorent l'habitat, particulièrement la qualité de l'eau. Des mesures de protection visent les espèces de poissons-appâts qui sont en péril. On a lancé des programmes de sensibilisation pour restreindre les captures accidentelles d'espèces en péril pendant la récolte de poissons-appâts (DFO, 2016).

Quels autres facteurs limitatifs sont pertinents? s. o.

**Immigration de source externe (immigration de l'extérieur du Canada)**

<p>Situation des populations de l'extérieur les plus susceptibles de fournir des individus immigrants au Canada.</p> <p>Il importe de souligner que dans les États bordés par les Grands Lacs, dans lesquels l'espèce n'est pas en péril, le gravelier est seulement présent à l'extérieur du bassin des Grands Lacs.</p>	<p>PA : S1 (gravement en péril) OH : S4 (apparemment non en péril) NY : (peut-être disparue)</p>
<p>Une immigration a-t-elle été constatée ou est-elle possible?</p>	<p>Non</p>
<p>Des individus immigrants seraient-ils adaptés pour survivre au Canada?</p>	<p>Inconnu</p>
<p>Y a-t-il suffisamment d'habitat disponible au Canada pour les individus immigrants?</p>	<p>Inconnu</p>
<p>Les conditions se détériorent-elles au Canada<sup>+</sup>?</p>	<p>Inconnu</p>
<p>Les conditions de la population source (externe) se détériorent-elles<sup>+</sup>?</p>	<p>Inconnu</p>
<p>La population canadienne est-elle considérée comme un puits<sup>+</sup>?</p>	<p>Inconnu</p>
<p>La possibilité d'une immigration depuis des populations externes existe-t-elle?</p>	<p>Non</p>

**Nature délicate de l'information sur l'espèce**

<p>L'information concernant l'espèce est-elle de nature délicate?</p>	<p>Non</p>
---	------------

<sup>+</sup> Voir le [tableau 3](#) (Lignes directrices pour la modification de l'évaluation de la situation d'après une immigration de source externe)



### Historique du statut

COSEPAC : La dernière observation a eu lieu en 1958 dans le bassin hydrographique de la rivière Thames, en Ontario. Espèce désignée « en voie de disparition » en avril 1985. Réexamen du statut : l'espèce a été désignée « disparue du pays » en avril 1987. Réexamen et confirmation du statut en mai 2000, en avril 2008 et en mai 2019.

### Statut et justification de la désignation :

<b>Statut :</b>	<b>Code alphanumérique :</b>
Disparue du pays	Sans objet

### Justification de la désignation :

L'aire de répartition canadienne historique de ce petit méné se limitait initialement à un seul bassin versant du sud de l'Ontario. La plus récente mention de l'espèce date de 1958, malgré les activités d'échantillonnage intensives et répétées dans des sites connus et d'autres zones d'habitat convenable ces 60 dernières années. La recolonisation naturelle par l'espèce n'est pas possible puisqu'il n'existe aucune population adjacente dans le bassin versant des Grands Lacs.

### Applicabilité des critères

Critère A (déclin du nombre total d'individus matures) : Sans objet.
Critère B (aire de répartition peu étendue et déclin ou fluctuation) : Sans objet.
Critère C (nombre d'individus matures peu élevé et en déclin) : Sans objet.
Critère D (très petite population totale ou répartition restreinte) : Sans objet.
Critère E (analyse quantitative) : Sans objet.

## REMERCIEMENTS

Le rédacteur du rapport souhaite remercier tous les experts contactés qui ont accepté volontiers de communiquer de l'information ainsi que Jenny Wu et Marie-France Noël, du Secrétariat du COSEPAC, et Nick Mandrak, coprésident du Sous-comité de spécialistes des poissons d'eau douce, de leurs conseils et directives dans le cadre de l'élaboration du présent examen de la classification.

## EXPERTS CONTACTÉS

- Nick Mandrak, University of Toronto
- Scott Reid, ministère des Richesses naturelles et des Forêts de l'Ontario, Espèces en péril
- Donald Sutherland, ministère des Richesses naturelles et des Forêts de l'Ontario, Centre d'information sur le patrimoine naturel
- Erling Holm, Musée royal de l'Ontario
- Andrew Drake, Pêches et Océans Canada, Laboratoire des Grands Lacs pour les pêches et les sciences aquatiques
- Emily Slavik, ministère des Richesses naturelles et des Forêts de l'Ontario, Unité d'évaluation du lac Érié
- Michael Thorn, ministère des Richesses naturelles et des Forêts de l'Ontario, Unité d'évaluation du lac Érié
- Jason Barnucz, Pêches et Océans Canada, Laboratoire des Grands Lacs pour les pêches et les sciences aquatiques
- Vicki McKay, Office de la protection de la nature de la vallée de la Thames inférieure

## SOURCES D'INFORMATION

Barnucz, J. *Correspondance par courriel adressée à P. Cott*. 2018. Pêches et Océans Canada, Laboratoire des Grands Lacs pour les pêches et les sciences aquatiques, Burlington (Ontario).

COSEWIC. 2008. COSEWIC Assessment and Update Status Report on the Gravel Chub *Erimystax x-punctatus* in Canada. Committee on the Status of Endangered Wildlife in Canada. Ottawa. 27 pp. [Également disponible en français : COSEPAC. 2008. Évaluation et Rapport de situation du COSEPAC sur le gravelier (*Erimystax x-punctatus*) au Canada – Mise à jour. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. Ottawa. 22 p.]

- DFO. 2016. Report on the progress of recovery strategy implementation for the Gravel Chub (*Erimystax x-punctatus*) in Canada for the period 2008-2015. *Species at Risk Act Recovery Strategy Report Series*. Fisheries and Oceans Canada, Ottawa. ii + 9 pp. [Également disponible en français : MPO. 2016. Rapport sur les progrès de la mise en œuvre du programme de rétablissement du gravelier (*Erimystax x-punctatus*) au Canada pour la période 2008-2015. Série des programmes de rétablissement en vertu de la *Loi sur les espèces en péril*. Pêches et Océans Canada, Ottawa, ii + 10 p.]
- Drake, D.A.R. *Correspondance par courriel adressée à P. Cott*. 2018. Pêches et Océans Canada, Laboratoire des Grands Lacs pour les pêches et les sciences aquatiques, Burlington (Ontario).
- Edwards, A.L., S.M. Reid et B. Cudmore. 2007. Recovery strategy for gravel chub (*Erimystax x-punctatus*) in Canada. *Species at Risk Act Recovery Strategy Series*, Fisheries and Oceans Canada, Ottawa. viii +19 pp. [Également disponible en français : Edwards, A.L., S.M. Reid et B. Cudmore. 2007. Programme de rétablissement du gravelier (*Erimystax x-punctatus*) au Canada. Série des programmes de rétablissement publiés en vertu de la *Loi sur les espèces en péril*, Pêches et Océans Canada, Ottawa. vi + 22 p.]
- NatureServe. 2018. [www.explorer.natureserve.org](http://www.explorer.natureserve.org) [consulté le 19 octobre 2018].
- Thorn, M. *Correspondance par courriel adressée à P. Cott*. 2018. Ministère des Richesses naturelles et des Forêts de l'Ontario, Unité d'évaluation du lac Érié, Wheatley (Ontario).

## RÉDACTEUR DE L'EXAMEN RAPIDE DE LA CLASSIFICATION

Pete Cott est biologiste à Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest) et membre du Sous-comité de spécialistes des poissons d'eau douce du COSEPAC. Les recherches qu'il a effectuées dans le cadre de son doctorat étaient axées sur l'écologie de la reproduction de la lotte.



## HISTORIQUE DU COSEPAC

Le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) a été créé en 1977, à la suite d'une recommandation faite en 1976 lors de la Conférence fédérale-provinciale sur la faune. Le Comité a été créé pour satisfaire au besoin d'une classification nationale des espèces sauvages en péril qui soit unique et officielle et qui repose sur un fondement scientifique solide. En 1978, le COSEPAC (alors appelé Comité sur le statut des espèces menacées de disparition au Canada) désignait ses premières espèces et produisait sa première liste des espèces en péril au Canada. En vertu de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) promulguée le 5 juin 2003, le COSEPAC est un comité consultatif qui doit faire en sorte que les espèces continuent d'être évaluées selon un processus scientifique rigoureux et indépendant.

## MANDAT DU COSEPAC

Le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) évalue la situation, au niveau national, des espèces, des sous-espèces, des variétés ou d'autres unités désignables qui sont considérées comme étant en péril au Canada. Les désignations peuvent être attribuées aux espèces menacées de disparition au Canada comprises dans les groupes taxinomiques suivants : mammifères, oiseaux, reptiles, amphibiens, poissons, arthropodes, mollusques, plantes vasculaires, mousses et lichens.

## COMPOSITION DU COSEPAC

Le COSEPAC est composé de membres de chacun des organismes responsables des espèces sauvages des gouvernements provinciaux et territoriaux, de quatre organismes fédéraux (le Service canadien de la faune, l'Agence Parcs Canada, le ministère des Pêches et des Océans et le Partenariat fédéral d'information sur la biodiversité, lequel est présidé par le Musée canadien de la nature), de trois membres scientifiques non gouvernementaux et des coprésidents des sous-comités de spécialistes des espèces et du sous-comité des connaissances traditionnelles autochtones. Le Comité se réunit au moins une fois par année pour étudier les rapports de situation des espèces candidates.

## DÉFINITIONS (2019)

Espèce sauvage	Espèce, sous-espèce, variété ou population géographiquement ou génétiquement distincte d'animal, de plante ou d'un autre organisme d'origine sauvage (sauf une bactérie ou un virus) qui est soit indigène du Canada ou qui s'est propagée au Canada sans intervention humaine et y est présente depuis au moins cinquante ans.
Disparue (D)	Espèce sauvage qui n'existe plus.
Disparue du pays (DP)	Espèce sauvage qui n'existe plus à l'état sauvage au Canada, mais qui est présente ailleurs.
En voie de disparition (VD)*	Espèce sauvage exposée à une disparition de la planète ou à une disparition du pays imminente.
Menacée (M)	Espèce sauvage susceptible de devenir en voie de disparition si les facteurs limitants ne sont pas renversés.
Préoccupante (P)**	Espèce sauvage qui peut devenir une espèce menacée ou en voie de disparition en raison de l'effet cumulatif de ses caractéristiques biologiques et des menaces reconnues qui pèsent sur elle.
Non en péril (NEP)***	Espèce sauvage qui a été évaluée et jugée comme ne risquant pas de disparaître étant donné les circonstances actuelles.
Données insuffisantes (DI)****	Une catégorie qui s'applique lorsque l'information disponible est insuffisante (a) pour déterminer l'admissibilité d'une espèce à l'évaluation ou (b) pour permettre une évaluation du risque de disparition de l'espèce.

\* Appelée « espèce disparue du Canada » jusqu'en 2003.

\*\* Appelée « espèce en danger de disparition » jusqu'en 2000.

\*\*\* Appelée « espèce rare » jusqu'en 1990, puis « espèce vulnérable » de 1990 à 1999.

\*\*\*\* Autrefois « aucune catégorie » ou « aucune désignation nécessaire ».

\*\*\*\*\* Catégorie « DSIDD » (données insuffisantes pour donner une désignation) jusqu'en 1994, puis « indéterminé » de 1994 à 1999. Définition de la catégorie (DI) révisée en 2006.



Environnement et  
Changement climatique Canada  
Service canadien de la faune

Environment and  
Climate Change Canada  
Canadian Wildlife Service

Canada

Le Service canadien de la faune d'Environnement et Changement climatique Canada assure un appui administratif et financier complet au Secrétariat du COSEPAC.